



D.2026.02.11.4.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

4 – GESTION DU PATRIMOINE

4.1 – Parking Relais : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques : Adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de TISSEO COLLECTIVITES aux fins d'installation et d'exploitation de bornes de charge de véhicules électriques et hybrides dans plusieurs parkings relais

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Toulouse Métropole, la Mairie de Toulouse et Tisséo Collectivités se sont associés (D.2024.12.11.4.6) pour mettre à disposition d'un porteur de projet plusieurs zones de parkings, en vue de développer une offre de service de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Cette offre de service de recharge, complémentaire aux autres réseaux de recharge publics (dont le réseau Révéo de Toulouse Métropole) et privés (dont le réseau Alizé déployé sur voirie métropolitaine et Allego déployé au niveau des 4 parkings relais de Tisséo Collectivités en tête des lignes de métro A et B), offrira des solutions de recharge de différentes puissances en réponse au besoin des habitants – des professionnels et des touristes dans l'agglomération toulousaine, dont elle améliorera notablement l'impact environnemental.

Pour ce faire, Toulouse Métropole, en coordination avec Tisséo Collectivités, a lancé une consultation présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Aussi, l'appel à manifestation d'intérêt a pour objet de mettre à disposition d'une tierce personne, via une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, des portions de terrains dédiés à la création de stations de recharge dans plusieurs parkings dont Tisséo Collectivités est propriétaire.

A la suite dudit appel à manifestation d'intérêt, 4 dossiers de candidatures ont été réceptionnés et la proposition de la société Bouygues Energies & Services a été retenue.

Ainsi, il est nécessaire de formaliser cette mise à disposition par une Convention d'Occupation Temporaire du domaine public. La présente convention a pour objet de fixer les modalités et conditions par lesquelles Tisséo Collectivités autorise une société dédiée, filiale d'Elinvest (structure d'investissement créée par la Banque des Territoires, TIIC et Equans, pour permettre aux collectivités d'accélérer le déploiement des bornes de recharge électrique) à disposer des portions de terrain dans plusieurs parkings, en substitution à Bouygues Energies & Services, entité d'Equans France.

La présente convention d'occupation est conclue pour une durée de 18 ans, non renouvelable. Elle est assortie d'une redevance d'occupation du domaine public, composée de parts annuelles variables ou fixes :

- Une part fixe fixée à 40 euros hors taxes (40€ HT) par place de stationnement dédiée à la recharge dite normale ($AC \leq 22kW$) et à 80 euros hors taxes (80€ HT) par place de stationnement dédiée à la recharge dite ultra-rapide ($DC \geq 90kW$).
- Une part variable proportionnelle à l'énergie délivrée de 7 euros hors taxes par Mégawattheure (7€ HT/MWh) délivré aux véhicules électriques et hybrides rechargeables des utilisateurs finaux.
-

75 places sur des emprises appartenant à Tisséo Collectivités sont concernées sur les sites :

- Labège La Cadène,
- Colomiers Gare,
- Toulouse La Vache,
- Oncopole,
- Ribaute,
- Sept Deniers.

Une redevance de surperformance pourra être versée à l'expiration de la convention d'occupation temporaire du domaine public métropolitain.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de bornes de charge de véhicules électriques et hybrides dans plusieurs parkings métropolitains, telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président de Tisséo Collectivités à signer la convention relative à cette occupation temporaire et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES